

Bourses scolaires

En réponse aux critiques sur la suppression de la PEC

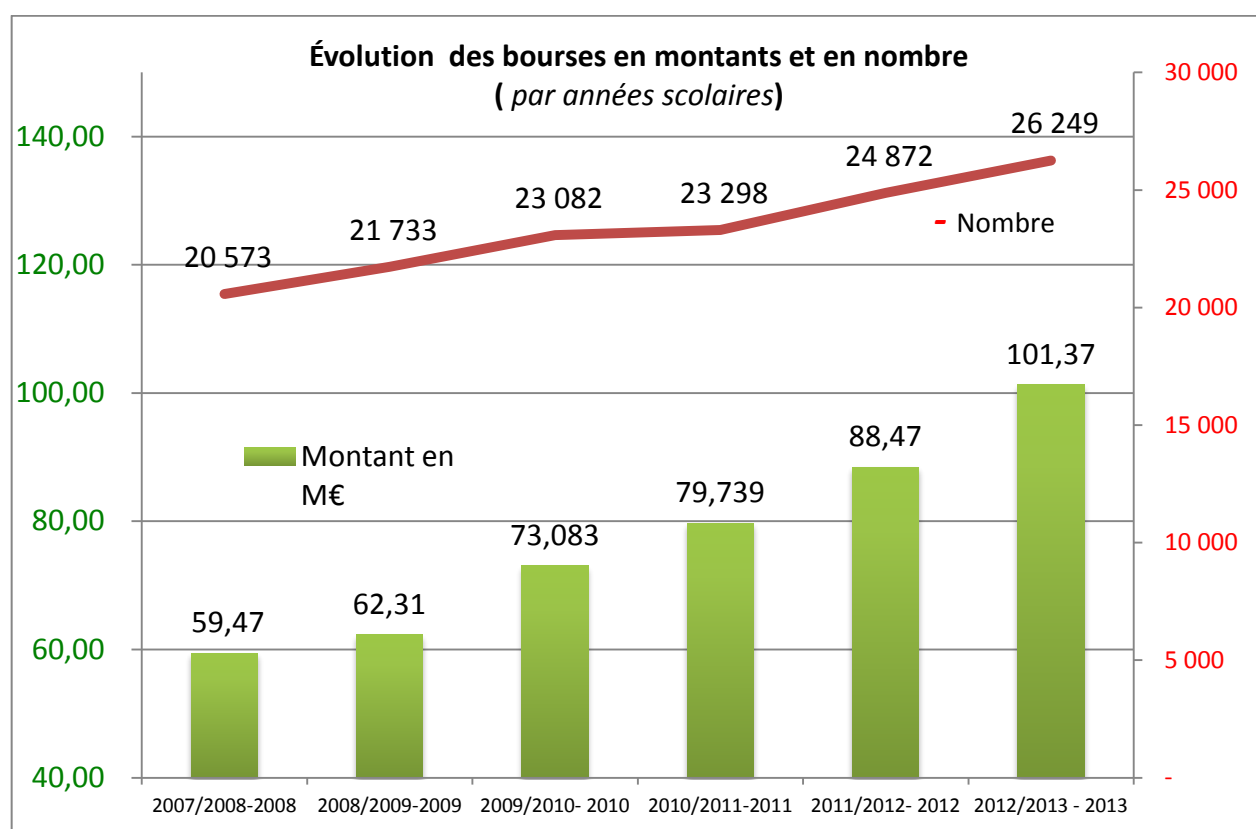
Budget 2012 « aide à la scolarité » : 125,5 M€ (Bourses scolaires : 93,6 M€ PEC : 31,9 M€)
Or les besoins s'élevaient à 140 M€ (Bourses scolaires : 97 M€ PEC : 43 M€)

L'aide à la scolarité n'était donc pas financée

La PEC, déjà inférieure aux frais de scolarité effectifs, était limitée aux classes de lycée et les conditions d'accès aux bourses sur critères sociaux étaient durcies.

Cette situation injuste n'était plus tenable. La gauche, arrivée au pouvoir en mai 2012, supprime la PEC et réintègre les sommes initialement allouées à la PEC dans l'enveloppe des bourses qui passe ainsi à 110,3 M€ en 2013, 118,8 M€ en 2014, 125,5 M€ en 2015.

Non, le budget des bourses ne diminue pas !



À l'heure où l'on demande aux Français un effort de 10 milliards d'euros, où tous les ministères ont des budgets réduits, le budget des bourses, lui, conformément à la priorité donnée à l'éducation, progressera de 6,7% en 2014.

Cette augmentation régulière du budget des bourses ne suffit cependant pas à répondre à une demande en constante augmentation :

En 5 ans les frais de scolarité ont doublé :

le nombre de boursiers a augmenté de	23,8 %
Et le montant global des bourses a augmenté de	84 %

Sur la seule année scolaire 2012/2013 et 2013 :

les bourses ont augmenté de	5,1 %
et en montant moyen de	14,6 %

Devant ce constat, une réforme des bourses est mise en place à la rentrée 2013 pour le hémisphère nord et 2014 pour le hémisphère sud.

Ses objectifs sont clairs :

- simplifier le système devenu trop complexe,
- le rendre plus équitable et plus démocratique,
- l'ouvrir à des familles à revenus intermédiaires
- et garantir son pilotage budgétaire condition indispensable à sa survie.

Il est fondamental que les familles soient sécurisées par un système clair et stable dans la durée, ce que devrait permettre cette réforme en profondeur.

Nous n'avons encore qu'une vision partielle des effets de cette réforme qui doit être évaluée et affinée afin de mieux répondre aux besoins avérés.

Nous serons attentifs à la diminution importante du nombre de bourses à 100% ; en effet, cette baisse était souhaitée lorsque ces quotités découlaient de frais excessifs déduits des revenus de familles aisées, mais elle est inacceptable lorsqu'elle atteint des familles à bas revenus. Une augmentation du quotient minimum actuellement fixé à 3 000 € serait susceptible d'améliorer cette situation : nous demanderons que des simulations soient faites afin d'étudier la faisabilité de cette modification.

La contribution de chacun des conseillers consulaires sera importante ; nous avons pu constater tout au long de la CNB que les remarques des commissions locales étaient prises en compte, que leurs propositions avaient fait l'objet de réflexion et de simulations, qu'il y avait de la part du ministère des Affaires étrangères et de l'AEFE une réelle volonté d'aboutir à une bonne réforme... Il y va de l'intérêt des familles.

Pour tout savoir sur les bourses scolaires :

<http://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/cadre-general>

<http://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/criteres-et-modalites-dobtention>